

**Arrêté du 24 mars 1998 modifiant l'arrêté du 7 juin 1996 relatif à l'organisation du concours spécial prévu à l'article 39 du décret n° 88-321 du 7 avril 1988 modifié permettant l'accès au troisième cycle spécialisé des études médicales en vue de l'obtention du diplôme d'études spécialisées de médecine du travail**

24/03/1998

**Consulter également** [le décret n° 88-321 du 7 avril 1988 fixant l'organisation du troisième cycle des études médicales](#)